

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION LORS DU RENDEZ-VOUS

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

PAR TOUS LES STAGIAIRES FORMATION CONTINUE	le dossier d'inscription 2021-2022 téléchargé	> Compléter l'ensemble des rubriques à l'aide des notices explicatives et annexes disponibles sur le site web
	la fiche de renseignement téléchargée	> Dûment complétée + 1 photo d'identité récente
	le formulaire "Cession du droit à l'image"	> Dûment complété
	une pièce officielle d'identité avec photo original + photocopie	> Soit la carte nationale d'identité en cours de validité > Soit le passeport en cours de validité > Soit le permis de conduire
	un justificatif d'affiliation à l'assurance maladie (hors complémentaire santé)	> ressortissants français : attestation d'immatriculation à la sécurité sociale ou copie lisible de la carte vitale > ressortissants de l'union Européenne (Hors France) : copie lisible de la carte européenne d'Assurance Maladie en cours de validité
	une attestation d'assurance responsabilité civile	> une attestation d'assurance responsabilité civile aux nom/prénom de l'intéressé et couvrant l'année universitaire 2021/2022
	le dernier diplôme obtenu original + photocopie	> Si le diplôme a été obtenu à l'étranger, l'accompagner obligatoirement d'une traduction assermentée
	les relevés de notes originaux + photocopies	> Pour une 1ère inscription sur AMU, relevé de notes du baccalauréat indiquant le n°BEA ou INE ou relevé de notes universitaire indiquant le n°INE (n°attribué depuis 1995) > Relevés de notes du dernier diplôme obtenu > Si le diplôme a été obtenu à l'étranger, fournir obligatoirement les traductions assermentées
	JDC et service national	> Pour une 1ère inscription sur AMU, certificat de <u>participation</u> (et non recensement) à la Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD) pour les hommes nés à compter de 1979 et les femmes à partir de 1983, ou justificatif concernant le service militaire pour les hommes nés avant 1979
	Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)	Les personnes relevant du régime de la formation continue ne sont pas concernées par le paiement de la CVEC (si vous l'avez réglée par erreur, vous pourrez vous faire rembourser après inscription, via le site internet dédié)
des moyens de paiement (pour règlements des frais de formation - les montants vous seront communiqués par le service formation continue)	> Soit par carte bancaire (munie d'une puce électronique) > Soit par chèque d'une banque domiciliée en France > Si paiement échelonné en 3 fois (maximum) : prévoir un chèque + RIB + lettre motivant la demande d'échelonnement accompagnée de pièces justificatives Attention: pas de paiement en espèces, pas de mandat facture, pas de mandat cash	
ET SELON LA SITUATION	la carte étudiant de l'année antérieure	> Pour les personnes précédemment inscrites à l'Université d'Aix-Marseille, pour mise à jour des données
	admission sur candidature	> Mail reçu suite à l'acceptation de votre candidature (pour les formations sélectives et les demandes d'équivalence via E-candidat)
	salarié, personnel de la fonction publique	> Copie du dernier contrat de travail (CDI, CDD) ou de l'arrêté de nomination de l'administration > le cas échéant copie de l'arrêté de congé de formation > en cas de formation financée, accord de prise en charge établi par employeur, OPCO ou autre financeur > en cas d'absence de financement par un tiers : pièce justificative du refus de prise en charge = attention pièce obligatoire
	contrats de professionnalisation	> Copie de l'imprimé Cerfa "Contrat pro" signé par l'employeur et le salarié > si formation relevant de FormaSup CFA Epure: copie de la convention établie entre le CFA Epure et l'employeur pour la formation de son salarié
	profession libérale, travailleur indépendant, artisan, conjoint d'artisan, commerçant	> pièce justificative de votre statut professionnel > en cas de formation financée, accord de prise en charge établi par le financeur (cabinet d'avocats, OPCO ou autre) > en cas d'absence de financement par un tiers : pièce justificative du refus de prise en charge = attention pièce obligatoire
	demandeur d'emploi	> Notification de droits Pôle Emploi (à imprimer sur le site web Pole Emploi) > Prescription de Pole Emploi (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi , compte rendu d'entretien avec votre conseiller qui valide votre projet de formation) = attention pièce obligatoire > Imprimé AISF remis par Pole Emploi afin qu'il soit complété par nos services lors de l'inscription > en cas de formation financée, accord de prise en charge établi par Pole Emploi ou autre financeur > en cas d'absence de financement par un tiers : pièce justificative du refus de prise en charge = attention pièce obligatoire
	bénéficiaire du RSA	> Notification CAF d'attribution du RSA > Prescription de votre référent RSA (Photocopie du contrat d'insertion qui valide votre projet de formation afin que votre RSA puisse vous être versé durant la formation) = attention pièce obligatoire > en cas de formation financée, accord de prise en charge établi par le financeur > en cas d'absence de financement par un tiers : pièce justificative du refus de prise en charge = attention pièce obligatoire